



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 14 avril 2022 à 18 heures 30 minutes
Maison Commune de Cardesse

Présents :

M. ARTIGAU Grégory, M. BARET Vincent, M. CASAUX-ESTREM Gilles, M. DUCAMIN Mathias, Mme FARO Samantha, M. GIBOUT Philippe, M. MARTIN Jérôme, M. POIRIER Patrice, Mme VIZOSO Karine

Procuration(s) :

Absent(s) : Mme FILLATRE Virginie

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme FARO Samantha

Président de séance : M. DUCAMIN Mathias

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25/02/2022

Après lecture le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité sans aucune observation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Affectation des résultats Assainissement 2021

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M DUCAMIN Mathias, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 25 février 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	2 205,90
- un excédent reporté de :	20 701,60
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	18 495,70
-un excédent d'investissement de :	15 683,54
-un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de financement de :	15 683,54

DÉCIDE à l'unanimité

D'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	18 495,70
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	18 495,70

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	15 683,54

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Service assainissement : redevance 2022

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix de la redevance assainissement 2022 basée sur la consommation eau 2021. Il indique que des réparations ponctuelles sont exécutées et que les services techniques VEOLIA interviennent régulièrement pour l'entretien de la station d'épuration.

M le Maire propose,

* **FIXE** ainsi la redevance assainissement 2022 :

Terme fixe : 36 € H.T.

Prix du mètre cube d'eau consommé : 0.85 € H.T.

* **AUTORISE** M. le Maire à établir les titres de recouvrement sur ces bases.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Vote Budget Principal Assainissement 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DUCAMIN Mathias, après en avoir délibéré,

VOTE les propositions nouvelles du Budget assainissement de l'exercice 2022 comme suit:

Investissement :

Dépenses :	17 050,70 €
Recettes :	17 050,70 €

Fonctionnement :

Dépenses :	26 856,70 €
Recettes :	26 856,70 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Affectation des résultats Commune 2021

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M DUCAMIN Mathias, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 25 février 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	11 577,31
- un excédent reporté de :	139 946,52
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	151 523,83
-un déficit d'investissement de :	78 049,81
-un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de financement de :	78 049,81

DÉCIDE à l'unanimité

D'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	151 523,83
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	78 049,81
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	73 474,02

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT

78 049,81

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Fixation des taux d'impositions 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2022

Selon le tableau ci-après:

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022	PRODUITS 2022
Foncier bâti	16,47%	16,47%	36 316
Foncier non bâti	54.30%	54.30%	9 991
Total			46 307

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Vote des subventions aux associations

Plusieurs autres associations extérieures à Cardesse demandent une participation de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

PROPOSE :

- d'attribuer les subventions aux associations liées à la commune ASSOCIATION :

BENEVOLES SANG	20,00
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	400,00
COMITE FETES CARDESSE	
JOYEUX LUQUETS	100,00
LOUS ESBARITS	220,00
SOCIETE CHASSE CARDESSE	400,00
VIGUERIE DE JURANCON	10,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Vote Budget Principal Commune 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DUCAMIN Mathias, après en avoir délibéré,

VOTE les propositions nouvelles du Budget principal de l'exercice 2022 comme suit:

Investissement :

Dépenses :	134 367,97 €
Recettes :	134 367,97 €

Fonctionnement :

Dépenses :	208 623,36 €
Recettes :	208 623,36 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Cimetière : Approbation devis columbarium Marbrerie Lassalle

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il est nécessaire aux vues des demandes croissantes de la part d'une majorité de cardessien concernant l'installation d'un columbarium au sein du cimetière communal de CARDESSE.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le devis reçus par la société MARBRERIE LASSALLE d'un montant s'élevant à 540.00€ T.T.C par cases.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le devis tel qu'il est présenté.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à CARDESSE
Le Maire,

